Déplacée n° 618020
1 MIN DE LECTURE
Par GENVIÈVE ALIOTA
Publiée le 08/11/2021 à 09:00

DÉPÊCHE

AMI Compétences et métiers d'avenir : 66 projets sont retenus pour 304 M€ (1re vague)

Les 66 lauréats - sur 93 dossiers - de la première vague de l'AMI Compétences et métiers d'avenir sont rendus publics le 28 juillet 2021 pour 304 M€ Ainsi, 43 "projets de dispositifs de formation" reçoivent 300,8 M€ et 23 "projets de diagnostics" bénéficient de 3,4 M€. Les établissements d'enseignement supérieur en portent respectivement 24 et 7. Objectif de cet AMI : "Accélérer le montage ou l'adaptation de formations existantes aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers d'avenir" dans le cadre de France 2030. Au total, 2 milliards d'euros sont mobilisés sur 5 ans.

[Photo illustrative - DR]

Le gouvernement rend publics les résultats de la première vague de l'AMI CMA de 28 juillet 2021 [1] : 66 projets sont sélectionnés, sur 93 dossiers instruits, pour un montant total de "304 M€ sur 5 ans". Lancé en décembre 2021, cet AMI vise à identifier les projets de formation en phase avec les priorités stratégiques nationales de France 2030, autrement dit dans le cadre des différents "programmes et équipements prioritaires de recherche" (nucléaire, spatial, hydrogène, industrie, alimentation et agriculture, santé, "des domaines d'autres politiques publiques (sécurité intérieure, culturels et créatifs)" (lire sur AEF info).

LIRAM doit accélérer la mise en œuvre des formations préparant aux "métiers d'avenir, qu'il s'agisse de formations initiales ou continues, et quel que soit le statut des personnes (apprenti, lycéen, étudiant, salarié, demandeur d'emploi, indépendant, bénévol ou entrepreneur). L'appel doit également repenser les dispositifs d'orientation et d'attractivité des métiers concernés."

L'État annonce une mobilisation totale de "2 milliards d'euros de France 2030 pour accélérer le montage ou l'adaptation de formations existantes aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers d'avenir" dans le cadre de France 2030. Au total, 2 milliards d'euros sont mobilisés sur 5 ans. Les 66 lauréats se répartissent entre les différents ministères, CMA et "grands pour une durée de 5 ans, en mobilisant 304 M€ hors frais de cofinancéments par an".

Les 66 lauréats se répartissent dans deux catégories :

- **23 projets lauréats dans la catégorie "diagnostics du besoin en formation"** recevront 3,4 M€. Ces projets sont "initiés par des acteurs de l'enseignement supérieur et de formations, sur la France entière ou une région en particulier, sur une ou plusieurs filières, métiers ou secteurs d'avenir".
- **43 projets lauréats dans la catégorie "dispositifs de formation"** recevront 300,8 M€. Ces projets sont "nécessairement portés par des consortia associant des organismes de formation ou d'accompagnement, des employeurs ou leurs représentants (entreprises, fédérations professionnelles…), des donneurs d'ordre publics dans l'achat de formation continue, des recruteurs (consortia employeurs, PME, etc…)".

La seconde levée de candidatures s'est ouverte à elle-ultérieur le 5 juillet 2022 avec 167 dossiers déposés. "L'analyse des dossiers par les experts et le jury international va commencer", indique le communiqué de presse. La 3e vague se concentrera sur les dispositifs de formation et se clôturera le 31 octobre 2022.

Voici le répartition par grand thème des 66 projets : c'est sur l'enseignement et le numérique que le nombre de projets est le plus élevé. Viennent ensuite la santé numérique et l'intelligence artificielle.